

## RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 4 octobre 1963.

Le Comité permanent des privilèges et des élections a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 800 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
ALEXIS CARON.

Le rapport est agréé le jour même.